



Procès-verbal n°51 du 24 juin 2025

District du Lot de Football - 46000 Cahors
715 Côte des Ormeaux

 <https://district-foot-lot.fff.fr/>

 districtfoot46 

FELICITATIONS



Le Président du District, les membres du Comité Directeur, le personnel administratif et technique présentent leurs plus sincères félicitations à l'occasion du mariage de Cinthia MOLINA, arbitre Ligue et membre de la Commission Départementale des Arbitres du District du Lot de Football.

Recevez tous nos vœux de bonheur et d'épanouissement dans cette nouvelle étape de votre vie personnelle. Que cette union vous apporte joie, sérénité et réussite.

COMPTE RENDU REUNION DE BUREAU

Compte rendu du Bureau du 19 juin 2025

Présents : Bernard BATS, Claudine VERMANDE, Jacques BARRE, Jean Luc BOYER, Frédéric ANDRES

Assiste : Michel TEULIERES.

Excusé : Laurent IMPERIALE.

Accessions :

- Les clubs répondant aux statuts de l'arbitrage et au statut des éducateurs, accèdent à la division supérieure.
 - o – En R3 : Elan Marivalois
 - o – En D1 : Haut Célé, US 3C Catus
 - o – En D2 : FCLF (Lalbenque Fontane) et EMSC (Mayrinhac, Saint Céré)
 - o – En D3 : Begoux Arcambal, Cazillac

Rétrogradations :

- En D1 : Cahors FC 2
- En D2 : PSVD'OLT, Causse Sud
- En D3 : Saint Germain du Bel Air et ESLG 2
- En D4 : US Nozacoise et Labathude

Les compositions des futures poules de la saison 2025/2026 seront à l'étude en juillet prochain.

Statut des éducateurs :

Modification : si une équipe en position d'accession ne dispose pas de l'éducateur correspondant à sa catégorie, elle pourra malgré tout accéder. Elle disposera alors d'un délai **d'un an pour se mettre en conformité**, faute de quoi elle sera rétrogradée. Les amendes, quant à elles, restent applicables."

Achat véhicules :

Lors du Comité Directeur du 2 juin 2025, il avait été présenté le projet d'achat de deux véhicules pour le District.

Des devis avaient été demandés pour l'achat de deux véhicules pour le District, dont un pour changer le véhicule actuel.

A ce jour, seul un devis d'un montant de 27 450.00€ pour l'achat d'un véhicule de marque VOLKSWAGEN a été établi par le garage VOLKSWAGEN de Cahors.

Ce véhicule pourrait être financé à 50% par l'aide FAFA et 50% par des fonds propres du District.

Le bureau du District, à l'unanimité des présents, valide le devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Bernard BATS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BATS' with a stylized flourish.

Président du District

Claudine VERMANDE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vermande' with a stylized flourish.

Vice-Présidente du District
Secrétaire de séance

COMMISSION DES JEUNES MASCULINS/FEMININS

1 - Etat des équipes présentes/absentes à la JDD des 14 et 15 juin 2025 :

Conformément aux dispositions financières 2024/2025, une amende de **50 euros par équipe manquante** sera appliquée aux clubs pour toute absence d'équipe lors des **journées des débutants des 14 et 15 juin**.

Listing Equipes JND 2025 U6/U7				
ETAT	Club	Nbre d'équipe	Nbre de joueurs	Nbre d'équipes à engager
Equipe manquante	Cahors FC	1	5	4
Inscription Validée	La fortunière	1	6	1
Equipe manquante	Bouriane FC	1	5	2
Equipe manquante	PPFC	1	7	2
Inscription Validée	Lacapelle Foot	1	3	1
Equipe manquante	Elan Marivalois	1	7	3
Forfait	FCLF	0	0	2
Inscription Validée	FF Mauroux	1	6	1
Inscription Validée	Cazals Montclera	1	6	1
Inscription Validée	Montcabrier	1	6	1
Equipe manquante	PSVD'OLT	1	4	2
Forfait	Haut Céle	0	0	1
Forfait	ESLG	0	0	1
Inscription Validée	US3C	1	6	1
Forfait	Valroc	0	0	3
Equipe manquante	Biars	1	4	3
Forfait	Mayrinhac	0	0	1
Forfait	FCHQ	0	0	1
Forfait	Causse Sud/ECCF	0	0	2
Equipe manquante	Begoux	1	7	2
Inscription Validée	Foot Azur	1	4	1
Equipe manquante	Figeac	1	6	4
Forfait	Causse limargue	0	0	2
Inscription Validée	Ségala foot	1	4	1
	Total	16	86	43

Listing Equipes JND 2025 U8/U9

Etat	Club	Nombre d'équipe	Nombre de joueurs	Nombre d'équipes à engager
Equipe manquante	PPFC	1	8	2
Inscription complète	Cazals Montclera	1	7	1
Inscription complète	ELVL	2	10	2
nb joueurs invalide	Lacapelle Foot	1	4	1
Equipe manquante	Elan Marivalois	2	13	4
Inscription complète	Foot Azur 96	1	7	1
Forfait	Begoux	0	0	1
Inscription complète	Montcabrier	1	7	1
Forfait	FCHQ	0	0	2
Equipe manquante	Valroc	1	8	4
Inscription complète	PSVD'OLT	3	14	3
Forfait	Haut Céle	0	0	2
Equipe manquante	Ségala	1	9	3
Equipe manquante	Figeac	1	7	4
Forfait	Mayrinhac	0	0	1
Equipe manquante	Biars	2	9	3
Forfait	Causse limargue	0	0	2
Forfait	Bouriane	0	0	2
Forfait	ESLG	0	0	2
Inscription complète	US3C	1	8	1
Forfait	Saint Cyprien Montcuq	0	0	1
Forfait	Lalbenque	0	0	2
Equipe manquante	Causse Sud/ECCF	1	6	2
Equipe manquante	Labastide	1	0	2
Equipe manquante	Cahors	1	5	3
	Total	21	122	52

2 – Amendes pour absences aux détectations organisées par la Commission Technique :

Conformément à l'article 175 des Règlements Généraux de la FFF, (ci-dessous cité), et aux dispositions financières 2024/2025, les clubs se verront attribuées des amendes pour absences non excusées de leurs joueurs aux différentes sélections des mercredis 5/02/58 ; 05/03/25 ; 09/04/2025 ; 21/05/25 et 04/07/25.

ARTICLE 175 – OBLIGATION DES JOUEURS SELECTIONNES

1) Tout joueur retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou d'une rencontre inter districts, est à la disposition du D.A.F..

2) Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, l'entraîneur départemental responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral le plus proche et le charge de s'assurer, par tous les moyens, de l'état de santé du joueur et de lui rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est susceptible d'être suspendu pour ou plusieurs rencontres officielles de son club.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est susceptible d'encourir, de la même manière que précédemment, une suspension lors des matchs officiels disputés par son club.

c) Sont en outre applicables les dispositions de l'article 209.

d) Ces sanctions sont prononcées par la Commission Départementale de Discipline. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel.

3) Sauf dispositions particulières, le joueur sélectionné ne peut également disputer une rencontre officielle ou amicale dans les trois jours qui précèdent la date du match pour lequel il a été sélectionné.

Le détail des absences ne sera communiqué que sur demande écrite au secrétariat du District.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES



*"Ce que je sais de plus sûr sur la moralité et les obligations de l'homme,
c'est au football que je le dois"*

Albert Camus

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS VERBAL N° 5 - SAISON 2024/2025

Réunion plénière du vendredi 6 juin 2025.

Président	M. Robert NAVARRE
Présents	Mme. Cintia MOLINA, Mme. Marine GALTHIE, Mme. Fanny VAYSSIERES, M. Georges DA COSTA, M. Jean Michel FABRE, M. Patrick GOUSSET, M. Damien HUG, M. Dominique LOUIS, M. Nathan MAZEYRIE, M. Armando VIDEIRA
Excusés	Dominique BRAS, M. Quentin BRUT,
Assiste	M. Bernard BATS – Président du District du Lot

Mot du Président de la CDA.

M. Robert NAVARRE président de la CDA, débute la réunion en remerciant les membres de leur présence.

Celui-ci donne la parole à M. Bernard BATS Président du District du Lot.

Mot du Président du district du Lot et membre de la CDA.

Ce dernier donne quelques infos. En particulier sur le conseiller territorial.

Ce dernier favorise une meilleure articulation entre l'action des départements et celle des régions.

Il met en œuvre la politique d'arbitrage au niveau départemental :

- ✓ Formation
- ✓ Recrutement
- ✓ Détection
- ✓ Fidélisation des arbitres.

Il anime l'équipe locale, collabore avec les instances régionales et soutien les clubs et bénévoles dans la promotion de l'arbitrage.

La répartition en Occitanie est de 5, malheureusement le Lot n'a droit à rien.

Des contacts avec l'Aveyron et le Tarn pour travailler ensemble. Cela doit être entériné par la LFO.

M. Bernard BATS nous informe de son désir pour se présenter à la Commission Fédérale de l'Arbitrage.

PV de la réunion plénière du samedi 11 janvier 2025.

Le Procès-Verbal de la réunion du lundi 21 mars 2025 est adopté sans modification, à l'unanimité des membres présents ce jour-là.

Point sur les désignations.

Durant la Saison, deux observations ont été faites pour les Arbitres District D1 & D2.

Certains arbitres D3 et D4 ont eu une seule observation.

Certains arbitres ont été observés dans le cadre d'éventuelles promotions accélérées.

Le classement au rang des arbitres a été réalisé comme la saison dernière.

Ce dernier tient compte des observations de terrains et des réponses aux deux tests théoriques.

Le pôle observateur ainsi que le classement est reconduit pour la saison 2025/2026.

Nombres arbitres et catégorie

- ✓ ARBITRE FEDERAL FUTSALL : 1
- ✓ ARBITRE FEDERALE : 1
- ✓ ARBITRE LIGUE SENIORS FEMININES ET MASCULINS : 7 (dont 2 jeunes)
- ✓ STAGIAIRE LIGUE SENIOR & JEUNES 2023/2024 : 2 (dont 1 jeune)
- ✓ JEUNES ARBITRES DISTRICT : 4
- ✓ ARBITRES DISTRICT SENIORS : 42
- ✓ ARBITRES STAGIAIRES 2024/2025 : 13 Dont 6 Jeunes & 4 Très jeunes

TOTAL des arbitres : 70

L'effectif met en évidence une augmentation constante depuis plusieurs saisons.

Classement pour la saison 2025/2026.

- D1 : 15 arbitres
- D2 : 11 arbitres
- Les D3 et D4, pas de changement.
- Les jeunes arbitres ont bénéficié d'une promotion accélérée.

FIA :

M. Damien HUG fait un point sur les sessions FIA.

Sur la Saison 2024/2025 la FIA (Formation Initiale Arbitre) s'est déroulée sur deux sessions.

13 Candidats reçus en tant que stagiaires, dont un qui a fait la moitié de sa formation dans le District de la Corrèze.

Tous les Arbitres Stagiaires ont été suivis. Les tuteurs les ont accompagnés 3 à 5 fois en fonction de leur évolution, avec une attention particulière pour les très Jeunes arbitres qui ont été accompagnés à chaque match avec l'accord du District.

Sur les 13 Candidats à la FIA sur la Saison 2024/ 2025, tous ont éventuellement l'intention de poursuivre la saison prochaine.

- ✓ 4 Arbitres District postulent pour être Candidat Ligue pour la Saison 2025/2026 (3 Séniors et 1 Jeunes).
- ✓ 1 Candidat JAL est titularisé
- ✓ Tous les stagiaires 2024/2025 sont titularisés Arbitres D4 ou JAD
- ✓ Il est proposé de faire postuler un très jeune arbitre pour la filière Régionale « CAP ESPOIR DISTRICT »

Le 21 juin aura lieu une formation sur le nouveau fonctionnement de la FIA.

Un travail avec des séances avec ordinateurs seront faites pour préparer les modules.

Évolution des JA

L'évolution des stagiaires arbitres s'est déroulée convenablement.

Les tuteurs les ont accompagnés 3 à 5 fois en fonction de leur évolution, avec une attention particulière pour les très Jeunes arbitres qui ont été accompagnés à chaque rencontres avec l'accord du District.

Parmi eux, certains doivent encore être suivis.

Bien expliquer à ces derniers que le rôle et l'objectif du tuteur est aussi de communiquer des d'informations, de conseiller afin que le jeune arbitre puisse diriger la rencontre avec efficacité et pertinence, et bien protéger l'arbitre par rapport à l'environnement de la rencontre.

C'est aussi durant une rencontre, si le JA commet une erreur, il ne faut pas hésiter à intervenir lui expliquer qu'il commet une faute technique.

Lors de la prochaine réunion des tuteurs, tout ceci sera précisé.

Il est demandé d'identifier les observateurs et de refaire la liste pour la saison 2025/2026.

INFORMATIONS GENERALES

Le dossier d'engagement comprenant la fiche de renseignements club ainsi que la fiche d'engagements seniors saison 2025/2025 a été distribué pour les clubs présents, à l'Assemblée Générale du District, samedi 21 juin dernier à Labastide Murat.

Les clubs absents et non représentés par un pouvoir, cités ci-après : DEGAGNAC ; ENT VALLEE LOT ; LABATHUDE et ST CYPRIEN/MONTCUQ se verront attribuer une amende de 100 euros (cf Dispositions financières 2024/2025). Le dossier d'engagement leur a été transmis par courriel, dès le lundi 23 juin.

RAPPEL :

LES ENGAGEMENTS SENIORS MASCULINS (CHAMPIONNAT ET COUPES)

SERONT CLOS LE LUNDI 15 JUILLET 2025

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

Liste des équipes engagées en Coupe de France (25 clubs):

A.S. LIVERNON - 1 STADE MUNICIPAL ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	AF BIARS BRETENOUX - 1 STADE MUNICIPAL 1 ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	U.S.B.F. - 1 ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas
CAHORS F.C. - 1 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 1 ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	CAUSSE LIMARGUE F.C. - 1 STADE MUNICIPAL ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	CAZALS-MONTCL - 1 STADE MUNICIPAL ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas
CRAYS/CATUS3C - 1 STADE MUNICIPAL ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	EMSC - 1 STADE MUNICIPAL ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	E.S.L.G - 1 STADE MUNICIPAL ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas
ELAN MARIVALOIS - 1 STADE BEL AIR ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	ENT. BOURIANE F.C. - 1 STADE MUNICIPAL ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	ECCF - 1 STADE LE CUZOUL ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas
ENT. SEGALA F. - 1 STADE MUNICIPAL1 ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	F.C. CAUSSE SUD 46 - 1 STADE MUNICIPAL 1 ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	F.F. MAUROUX - 1 ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas
FCHQ - 1 PLAINE DE JEUX DE LA SOLE ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	FIGEAC CAPDENAC QFC - 1 STADE DU CALVAIRE - MARCEL COSTE ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	FONS - 1 STADE DE LA DOURMELLE ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas

GREALOU - 1 STADE MUNICIPAL ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	HAUT CELE F.C. - 1 Stade André BaR ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	LACAPELLE FOOTBALL - 1 STADE CROIX DE FER ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas
LALBENQUE-FON - 1 STADE ROBERT POUSSOU ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	MONTCABRIER - 1 STADE MUNICIPAL1 ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas	PRADINES SVD OLT - 1 STADE HENRI BARRAU 1 ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas
PUYLEVEQUE PRAYSSAC - 1 STADE MUNICIPAL ☒ Engagée OCCITANIE Qualifiée Accord Désideratas		

RASSEMBLEMENTS

Liste des rassemblements autorisés par le District du Lot de Football.

Rappel :

➤ Les joueurs licenciés U17 (nés en 2008) et trois joueuses licenciées U17F peuvent pratiquer en « sénior » sous réserve d'obtenir un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral (art 73 des R.G.).

Les catégories inférieures ne peuvent pas participer aux rassemblements Seniors.

➤ Les rassemblements U7 et U9 ne doivent pas établir de classement.

Uniquement les joueurs licenciés (donc assurés) sont autorisés à participer à un rassemblement. Le temps de jeu global doit être respecté.

LISTE DES RASSEMBLEMENTS AUTORISES :

- **SEGALA FOOT** : les 19, 20 et 21 avril 2025 – Terrain de Sousceyrac – Catégories U7, U9, U11, U13, U15 et U14F/U16F.
- **CAHORS FOOT** : les 19, 20 et 21 avril 2025 – Complexe sportif Pierre Ilbert à Cahors – Catégorie : U12.
- **BIARS BRETENOUX** : le 26 avril 2025 – Terrain de Biars – Catégories : U7 et U9 – **sous réserve de transmission du document demandé : le règlement sportif.**
- **BOURIANE** : les 31/05/2025 et 01/06/2025 – Terrain les Vitarelles à Gourdon – Catégories : U7/U9/U11 et U13/U13F - **ANNULE**
- **FCHQ** : le 1er mai 2025 - Plaine des jeux de Carennac - Catégories : U7 et U11.
- **LA FORTUNIERE** : le 1er mai 2025 à Labastide Murat - Catégories : U17, séniors et vétérans.
- **FCHQ** : le 8 mai 2025 - Plaine des jeux de Carennac - Catégories : U9 et U13.
- **HAUT CELE** : le 7/06/2025 – Terrain de Bagnac s/ Célé – Catégories : U9, U11 et U13F.
- **ELAN MARIVALOIS** : le 7/06/2025 – Terrain de Leyme – Catégories : U16/U17.
- **LALBENQUE/FONTANES** : les 14 et 15 juin 2025 - Stades de Lalbenque et Fontanes - Catégories : le 14/06 (U9 et U13) ; le 15/06 (U7 et U11).
- **BIARS BRETENOUX** : les 14 et 15 juin 2025 – Terrain de Biars – Catégories : U11 et U13.
- **MONTCABRIER** : les 14 et 15 juin 2025 – Terrain de Montcabrier – Catégories : U11 et U13.
- **CAHORS FOOTBALL** : le 14 juin 2025 – Terrain Pierre Ilbert à Terre Rouge – Catégories : U18, séniors, vétérans à 8.
- **ESLG** : les 14 et 15 juin 2025 – Terrain de Souillac – Catégories : U7 à U11 et U13 à Séniors.
- **PSV D'OLT** : le 28/06/2025 – Terrain de Pradines – Catégories : U11 et U13.
- **ELAN MARIVALOIS** : le 28/06/2025 – Terrain de Leyme – Catégories : U7, U9 et U11.
- **ST GERMAIN** : le 28/06/2025 – Terrain de Saint Germain – Catégorie : vétérans.
- **ENT FONS/FOURM/CAMB/ASSIER** : le 29/06/2025 – Terrain de Fons – Catégories : U18/séniors/vétérans.

Une fois votre tournoi déclaré, nous vous offrons la possibilité de sa publication jusqu'à sa réalisation (fiche d'inscription, plaquette publicitaire) sur le site du District, en page d'accueil à « Rassemblements autorisés ».